

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



Abidjan, le

NOTE DE SERVICE N° 93 7 DU 26 AVR 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Changement de dénomination

Réf. : Courrier VIVO ENERGY CI
N° MD/120/051/NR/nc du 04/04/2012

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services que, conformément aux termes du courrier visé en référence, la société SHELL Côte d'Ivoire a changé de dénomination et s'appelle désormais **VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE** ou **VIVO ENERGY CI**.

En conséquence, les obligations de la société SHELL Côte d'Ivoire, vis-à-vis de l'Administration des Douanes, sont transférées d'office à la société VIVO ENERGY CI.

J'invite à cet effet, tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de cette nouvelle dénomination.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P./LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT


Col. DA Pierre A.